

PROGRAMME D'AIDE AU CHAUFFAGE 2022-2023

Formulaire de demande – Date limite : 31 mars 2023

Veillez remplir le présent formulaire. Vous pourriez être admissible à un remboursement pouvant atteindre 200 \$ si :

- vous êtes responsable des frais de chauffage domestique;
- le revenu de votre ménage est conforme aux exigences établies à la section no 3;
- vous datez et signez l'endos du présent formulaire de demande.

1 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Une seule demande par ménage peut être faite.
Veillez écrire lisiblement en lettres moulées.

Pénom : _____ Nom : _____

Adresse municipale actuelle : _____

Ville ou village : _____ Code postal : _____

Adresse postale actuelle (si elle est différente de l'adresse municipale) : _____

Tél. cellulaire : _____ - - _____ Courriel : _____

Tél. à domicile : _____ - - _____ Êtes-vous PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE?

Numéro d'assurance sociale (NAS) : _____ / _____ / _____ Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : _____

Renseignements sur les autres adultes qui font partie de votre ménage
(conjoint, conjoint de fait, enfant adulte, colocataire, etc.).

Prénom : _____ Nom : _____

Numéro d'assurance sociale (NAS) : _____ / _____ / _____ Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : _____

2 COMMENT CHAUFFEZ-VOUS VOTRE LOGEMENT?

MAZOUT ÉLECTRICITÉ BOIS AUTRE

Il se peut que les responsables du **Programme d'aide au chauffage** vous demandent de fournir une preuve à cet effet à une date ultérieure.

3 INDIQUEZ QUEL EST VOTRE TYPE DE MÉNAGE ET JOIGNEZ UNE PREUVE DE VOTRE REVENU. (Select one)

Ménage qui reçoit de l'aide au revenu du ministère des Services communautaires

La personne qui fait la demande doit être la bénéficiaire. Aucune preuve de revenu nécessaire. Signez au bas de la section n° 4.

Célibataire avec un revenu net ne dépassant pas 29 000 \$

Personne vivant seule sans enfant ni personne à charge. Signez au bas de la section n° 4

Ménage monoparental avec un revenu net ne dépassant pas 44 000 \$

Une seule personne adulte avec un ou plusieurs enfants de 17 ans ou moins. Vous devez avoir reçu la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Signez au bas de la section n° 4

Ménage de deux adultes ou plus avec un revenu net combiné ne dépassant pas 44 000 \$

Personne vivant avec un conjoint ou un conjoint de fait, un enfant de 18 ans ou plus, un colocataire ou d'autres adultes. Signez au bas de la section n° 4.

Ménage de trois adultes ou plus : tout autre adulte qui fait partie du ménage et qui ne figure pas sur la présente demande doit fournir son avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada de 2021.

Ménage recevant le Supplément de revenu garanti (SRG) ou l'Allocation.

À l'heure actuelle, vous recevez le SRG ou l'Allocation. Aucune preuve n'est requise. Signez au bas de la section n° 4.

Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité pour le SRG ou l'Allocation, communiquez avec Service Canada au 1-800-277-9914.

VOUS DEVEZ SIGNER AU VERSO DU PRÉSENT FORMULAIRE. ↗

4 SIGNEZ CI-DESSOUS

J'atteste/Nous attestons que les renseignements fournis sur le présent formulaire sont corrects et véridiques pour autant que je sache/nous sachions. Par la présente, j'autorise/nous autorisons l'Agence du revenu du Canada à divulguer les renseignements pertinents de ma déclaration/nos déclarations de revenus, y compris le revenu, pour confirmer l'admissibilité au programme, et à divulguer mes/nos renseignements bancaires aux fins de dépôt direct par les programmes de remise de Service Nouvelle-Écosse et Services internes.

Je comprends/Nous comprenons que Service Nouvelle-Écosse et Services internes recueillera, utilisera et divulguera mes/nos renseignements personnels uniquement afin de déterminer et de vérifier mon/notre admissibilité au Programme d'aide au chauffage ou aux fins prévues par la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (Freedom of Information and Protection of Privacy Act), et recueillera des données statistiques aux fins d'évaluation du programme. Si ma/notre demande est faite au titre de la catégorie de l'Aide au revenu, le ministère des Services communautaires pourrait vérifier ma/notre source de revenus pour confirmer l'admissibilité au remboursement.

Si vous avez fait votre déclaration de revenus de 2021 comme personne mariée ou conjoint/conjointe de fait, il faut que les deux époux ou conjoints signent pour que la demande soit traitée.

Signature du demandeur X  Date : JJ / MM / AAAA

Signature du conjoint/de la conjointe/du ou de la partenaire/du deuxième adulte X  Date : JJ / MM / AAAA

J'accepte/nous acceptons de transmettre mon/notre nom, adresse, numéro de téléphone et adresse de courriel à Efficiency Nova Scotia pour qu'on puisse évaluer mon/notre admissibilité à des programmes d'efficacité énergétique (facultatif).

Oui, vous pouvez communiquer avec moi/nous à l'avenir pour avoir mes/nos commentaires et suggestions sur le Programme d'aide au chauffage (facultatif).

5 SOUMETTEZ VOTRE FORMULAIRE DE DEMANDE DÛMENT REMPLI ET SIGNÉ.

Assurez-vous de joindre à votre demande toute pièce justificative relative à votre revenu. Sinon, il est possible que le traitement de votre demande soit retardé. Il se peut que nous communiquions avec vous à une date ultérieure pour vous demander une facture de chauffage.

Toutes les demandes doivent être envoyées d'ici le 31 mars 2023.

✉ Par la poste : PAC, C.P. 641, CRO, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2T3

📠 Par télécopieur : 902-428-2164 (Vérifiez que vous envoyez bien les deux côtés du formulaire.)


💻 En ligne : www.novascotia.ca/heatinghelp/fr

6 ATTENDEZ VOTRE REMISE.

Si vous recevez actuellement votre remboursement d'impôt des particuliers de l'Agence du revenu du Canada par dépôt direct, **votre remise sera déposée dans le même compte bancaire une fois votre demande approuvée.**

Si vous ne recevez pas votre remboursement d'impôt des particuliers de l'Agence du revenu du Canada par dépôt direct, un chèque vous sera envoyé par la poste dans un délai de huit semaines.

Veuillez noter que le traitement de votre demande peut prendre jusqu'à huit semaines.

Envisagez de remplir votre demande en ligne. Nous pourrions ainsi la traiter plus rapidement, et cela vous permettrait d'obtenir votre remise plus rapidement aussi : www.novascotia.ca/heatinghelp/fr. 

Si vous indiquez votre adresse de courriel sur le formulaire, nous communiquerons avec vous par courriel si nous avons besoin de plus d'informations. Les avis par courriel viendraient de HARP@novascotia.ca.

Pour plus d'informations : 902-424-5200 ou 1-800-670-4357 (sans frais en Nouvelle-Écosse).

www.novascotia.ca/heatinghelp/fr

Une vie plus abordable pour les familles